Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Conseil communautaire
05 juin 2025

Brioux-sur-Boutonne
Salle de la Boutonnaise

Conseil communautaire

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Sylvain GRIFFAULT**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

AFFAIRES GENERALES

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Conseil communautaire du 03 avril 2025 - Approbation du procès-verbal

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 03 avril 2025.**

2. Installation d'un conseiller communautaire de la commune des Fosses

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Contexte : Démission de Monsieur Laurent GAGNAIRE de son mandat de 1er adjoint au maire de la commune des Fosses

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE de l'installation du nouveau conseiller communautaire représentant la commune des Fosses, Monsieur Jonathan VIAUD en qualité de suppléant.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Accès des habitants du Vert à la déchèterie d'Aulnay - Convention d'accès CYCLAD à la déchèterie d'Aulnay à compter du 1er juillet 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Contexte :

- Mise en place de la gestion d'accès sur la déchèterie d'Aulnay en 2025
- Demande de la commune du Vert de fournir aux habitants un accès à cette déchèterie

Convention avec CYCLAD :

Population concernée : la population de la commune de Le Vert (professionnels non concernés) fixée à 141 habitants pour l'année 2025

Modalités d'utilisation de la déchèterie :

- Accès conditionné par l'obtention d'un « Pass CYCLAD » sur demande auprès du Syndicat via la plateforme prévue à cet effet ou par courrier
- Respect du règlement intérieur de la déchèterie et notamment l'apport maximal de 2 m^3 par jour et de 24 passages par an et par ménage.

Participation financière demandée : Participation calculée chaque année sur une base forfaitaire correspondant au calcul suivant :

28,06 x 141 habitants = **3 956,46 €**

Durée de la convention : 18 mois à compter du 1er juillet 2025. Elle pourra être reconduite par période d'un an et au maximum 3 fois

3. Accès des habitants du Vert à la déchèterie d'Aulnay - Convention tripartite CYCLAD à la déchèterie d'Aulnay à compter du 1er juillet 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la convention jointe en annexe entre CYCLAD et la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'accès à la déchèterie d'Aulnay des habitants du Vert à compter du 1er juillet 2025,**
- **AUTORISER le président à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.**

4. Promotion du broyage des végétaux - Aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif pour les années 2025 et 2026 – Règlement d'attribution de l'aide avec dossier de candidature – Convention d'attribution de l'aide

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

PLAN D'ACTIONS GÉNÉRALISATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Faciliter le compostage



Distributions de composteurs
- Distributions à Celles et Melle
- Distributions dans les communes

Implantation de sites de compostage de quartier
Installation de composteurs avec formation et coordination

Accompagnement, formation et installation de site de compostage en établissement
(écoles, communes, associations, services de la CCMP, village vacances, restaurants, foyers de vie, CSC)

Mise en place de 14 points d'apport volontaire



Développer l'action de broyage

Location et mise à disposition de broyeurs
(particuliers et pour les communes)

Aide à l'achat de broyeurs
- Offre aux particuliers et associations
- Montant de la subvention progressif pour les achats groupés

Broyage à domicile
Lancement en octobre 2024



4. Promotion du broyage des végétaux - Aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif pour les années 2025 et 2026 – Règlement d'attribution de l'aide avec dossier de candidature – Convention d'attribution de l'aide

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

1ère opération d'aide à l'achat de broyeurs : de juillet à octobre 2024









Gestion des végétaux avant l'acquisition du broyeur
(plusieurs réponses possibles)
- Déchèterie : 59
- Compostage : 32
- Paillage : 14
- Brûlage : 17

Sur 71 personnes qui se sont équipées d'un broyeur :
- 21 du Mellois (30%)
- 5 du Briouxais (7%)
- 9 du Lezayen (13%)
- 8 du Mothais (11%)
- 15 du Sauzéen (21%)
- 3 du Chef Boutonnais (5%)
- 9 du Cellois (13%)

4. Promotion du broyage des végétaux - Aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif pour les années 2025 et 2026 – Règlement d'attribution de l'aide avec dossier de candidature – Convention d'attribution de l'aide

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Prochaines opérations d'aide à l'achat de broyeurs : de mars à octobre 2025 et 2026

22 500 €/an inscrits au budget



Les modalités d'attribution de l'aide :

- Transmission à la Direction de la Prévention et Gestion des Déchets de la demande d'aide,
- Achat réalisé postérieurement à la notification d'attribution de la subvention,
- Attribution de l'aide sur facture acquittée.

Les montants d'aide proposés sont les suivants (dans la limite de 70 % de la dépense) :

- 100 € pour l'acquisition par un seul foyer du territoire,
- 300 € pour l'acquisition mutualisée de deux foyers du territoire,
- 500 € pour l'acquisition mutualisée de trois foyers du territoire,
- 500 € pour l'acquisition mutualisée d'une association à but non lucratif du territoire.

→ Dans la limite des crédits inscrits

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Prochaines opérations d'aide à l'achat de broyeurs : de mars à octobre 2025 et 2026

Les modalités d'application :

→ Versement en une seule fois sur l'exercice en cours à chaque particulier ou associations sous la forme d'une subvention d'équipement en investissement

→ Suivi des statistiques de dépôt en déchetterie afin d'évaluer la réduction des ces apports en végétaux sera réalisé, l'objectif étant d'adopter une approche par les enjeux pour contrôler la réalité physique des biens financés.

4. Promotion du broyage des végétaux - Aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif pour les années 2025 et 2026 – Règlement d'attribution de l'aide avec annexe de candidature – Convention d'attribution de l'aide

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le règlement d'attribution d'une aide financière à l'achat de broyeur de végétaux pour les années 2025 et 2026 annexé à la présente délibération ;**
- **AUTORISER la mise en place d'une aide financière pour les particuliers et associations à but non lucratif à l'achat de broyeurs thermiques et électriques neufs ou d'occasion correspondants aux critères et montants précités ;**
- **DÉLÉGUER au président, conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, la signature des conventions d'octroi de l'aide ;**
- **AUTORISER le versement de l'aide à l'achat de broyeurs pour les particuliers et les associations à but non lucratif sous la forme d'une subvention d'équipement en investissement.**

5. Incorporation des avances au capital de la Société Publique Locale (SPL) UniTri - Répartition des actions de la société et ses capitaux propres

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

En 2018, la communauté de communes a approuvé à l'unanimité :

- La participation au capital de la SPL UniTri à hauteur de 52 033 actions sur 1 010 692 actions pour une valeur nominale d'un euro **(soit 52 033 € de capital)**

En 2021, la communauté de communes a approuvé à l'unanimité :

- La convention d'avance en compte courant d'associés à raison d'un euro avancé pour un euro souscrit au capital de la Société

(soit 52 033 € d'avance)

5. Incorporation des avances au capital de la Société Publique Locale (SPL) UniTri - Répartition des actions de la société et ses capitaux propres

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

CONTEXTE

- Retardée par des procédures administratives, les activités de la SPL UniTri bénéficient depuis presque quatre ans d'avances en compte-courant consenties par ses actionnaires

- Ces avances viendront à échéance le 30 septembre 2025 et ne pourront pas être prolongées, en raison des limitations de durée imposées par les dispositions de l'article L.1522-5 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales.

- Deux options sont prévues par la convention :
  - La SPL UniTri rembourse la collectivité des avances effectuées
  - Incorporation au capital par le biais d'une augmentation de capital par voie d'incorporation du montant en compte courant détenu par la communauté de communes

5. Incorporation des avances au capital de la Société Publique Locale (SPL) UniTri - Répartition des actions de la société et ses capitaux propres

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

CONTEXTE ET PROPOSITION

Procédures administratives ayant retardé le démarrage du chantier + le retard constaté à l'achèvement des travaux :

- La situation financière de la SPL UniTri ne permet pas, à l'échéance de cette convention, de rembourser l'avance aux Collectivités actionnaires

- Proposition d'incorporation au capital du montant en compte courant détenu par la communauté de communes, à savoir 52 033 €

- Soit une augmentation du capital détenu : 52 033 € → 104 066 €

5. Incorporation des avances au capital de la Société Publique Locale (SPL) UniTri - Répartition des actions de la société et ses capitaux propres

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la nécessité d'envisager l'incorporation des avances au capital de la Société ;**
- **DÉCLARER être disposée à souscrire à 52 033 actions nouvelles de la SPL UniTRi dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée, pour un montant de 52 033 €, à libérer par compensation avec l'avance consentie par la communauté de communes à la SPL UniTri pour le même montant ;**
- **ACTER que cette augmentation aura pour effet de porter le capital social détenu par la collectivité de 52 033 € à 104 066 € ;**
- **AUTORISER le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

PROJET DE TERRITOIRE ET DÉMARCHES PARTICIPATIVES

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Bilan des aides attribuées : 9 actions soit 585 028 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE



Contrat opérationnel de mobilité, CCMP : 114 000 € sur 3 ans



Une aide alimentaire plus qualitative, plus participative et plus accessible à l'association « Le Relais », Epicerie sociale du pays mellois : 58 000 € sur 3 ans



Service Logement Jeunes, Toits Etc. : 45 000 € sur 3 ans



Ouverture d'une auto-école associative solidaire, CIF-SP : 68 000 € sur 3 ans



Vers une sécurité sociale de l'alimentation dans le Mellois, CIVAM : 23 802 € sur 3 ans



Mise en œuvre de 2 bateaux à chaîne sur une boucle de randonnée, Chizé : 19 227 €



Ruralités, Scènes nomades : 27 000 € sur 3 ans



Construction d'une salle multisports tempérée et connectée, Aigondigné : 200 000€



Jeunes du Mellois en action, Centre d'études biologiques de Chizé: 30 000€

6. Subvention d'investissement dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030 - Commune de Saint-Romans-lès-Melle- Création d'une aire de jeux inclusive et d'une rampe de skate

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE



Création d'une aire de jeux inclusive et d'une rampe de skate

- **Porteur** : Commune de **Saint-Romans-lès-Melle**
- **Budget** de l'opération : **149 055,29 €**

- **Evaluation** du Copil : **30/40 => Projet retenu**
- **Soutien** proposé par le Copil : montant de l'autofinancement dans la limite de **51 806,29 €**

6. Subvention d'investissement dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030 - Commune de Saint-Romans-lès-Melle- Création d'une aire de jeux inclusive et d'une rampe de skate

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE



CONCEPT DE FABRICATION

1 -Surface de roulement Aluminium 5754H111 sablé, épaisseur 5mm boulonné part en part dans la structure.

2 -Ossature en acier magnélis EP3mm sans soudure, tous les modules sont réalisés en tôles pliées

3 -Vérin de mise hors sol réglable en hauteur, fixation au sol par 2 tirefonds et chevilles

4 -Bord d'attaque intégré à la structure

5 -Bracons de réglage du bord d'attaque sur l'enrobé

6 -Garde-corps en acier magnélis avec logo personnalisable réalisé en poinçonnage ou garde-corps barreaudage en acier + phosphatation + thermolaquage

7 -Assemblages des éléments par le système d'accroche ESA

8- Peinture de certains éléments – couleur au choix parmi le système RAL

Garde-corps tôlerie
Carénage magnélis en option

Garde-corps barreaudage

GARANTIES

- Garantie contre le percement des surfaces de roulement en aluminium : 10 ANS
- Garantie de la structure métallique en MAGNEUS non destinée à la glisse : 20 ANS

Conditions d'application :

- Utilisation normale des modules (respect des pratiques).
- Entretien régulier des modules consigné dans un registre.
- Les garanties prennent en charge le remplacement des pièces défectueuses (hors transport et main d'œuvre).
- Sous réserve que l'entretien soit réalisé conformément aux procédés et matériaux validés par ESA
- Hors vandalisme, vol et catastrophe naturelle,

Fiche produit

ESA – 2 rue de Rapaume – 42300 Roanne
Tél. 04 77 44 85 05
www.esa42.com

ESA
ETUDES SPECIALES APPLIQUEES

COMMUNE DE SAINT ROMANS LES MELLE
PROJET DE CREATION D'UNE 'AIRE DE JEUX A VOCATION INCLUSIVE DERRIERE LE PREAU COMMUNAL



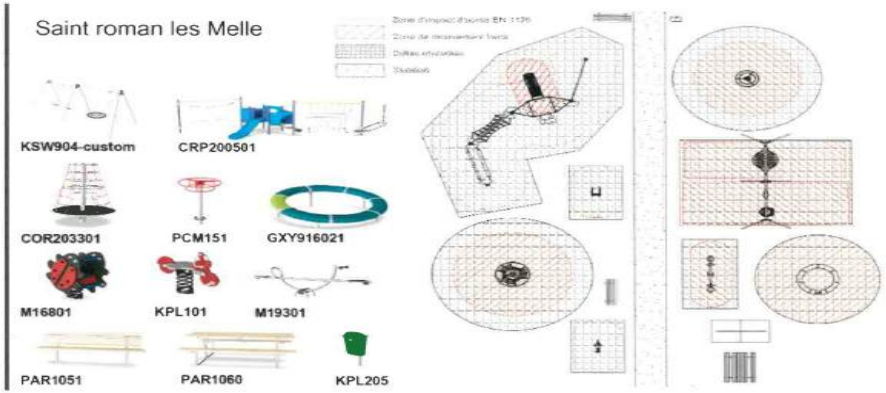

6. Subvention d'investissement dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030 - Commune de Saint-Romans-lès-Melle- Création d'une aire de jeux inclusive et d'une rampe de skate

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Conformément à l'avis favorable du Comité d'attribution du fonds Mellois en Poitou 2030 en date du 24 avril 2025 ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER le versement d'une subvention d'investissement à hauteur de l'autofinancement de la commune dans la limite de 51 806,79 euros à la commune de SAINT-ROMANS-LES-MELLE pour le financement de la création d'une aire de jeux inclusive et d'une rampe de skate ;**
- **AUTORISER la signature de la convention afférente jointe en annexe.**

7. Subvention d'investissement dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030 - Commune de Melle - Rénovation de la salle de sport St-Jo sport

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE



Rénovation de la salle de sport Saint-Jo sport

- **Porteur** : Commune de **Melle**
- **Budget** de l'opération **: 1 787 431 €**

- **Evaluation** du Copil : **30/40 => Projet retenu**
- **Soutien** proposé par le Copil : **200 000 €**

7. Subvention d'investissement dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030 - Commune de Melle - Rénovation de la salle de sport St-Jo sport

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Conformément à l'avis favorable du Comité d'attribution du fonds Mellois en Poitou 2030 en date du 24 avril 2025 ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER le versement d'une subvention d'investissement de 200 000 euros maximum à la commune de MELLE pour le financement de la rénovation de la salle de sport « Saint-Jo sport » ;**
- **AUTORISER la signature de la convention afférente jointe en annexe.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Intervention de Madame Marylène PICARD

8. Actions enfance jeunesse par l'association "La Bêta-Pi" - Subvention exceptionnelle 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Association La Bêta-Pi

Contexte : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Bêta-Pi » de Melle pour l'année 2025

Objet de la subvention : Permettre à l'association de :

- organiser l'ACM ainsi que des activités (séjours d'été, sorties) qui s'y déroulent sur l'année 2025
- continuer à prétendre aux prestations de la Caisse d'Allocations Familiales versées dans le cadre de la mise en place d'un ACM

Montant de la subvention : 3 000 euros au titre de son ACM proposé sur l'année 2025

8. Actions enfance jeunesse par l'association "La Bêta-Pi" - Subvention exceptionnelle 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la demande de subvention exceptionnelle à l'association « La Bêta-Pi » de Melle pour un montant total de 3 000 euros au titre de son ACM proposé sur l'année 2025 ;**
- **AUTORISER le président à signer la convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Bêta-pi » annexée à la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

EDUCATION – POLITIQUE SCOLAIRE

Intervention de Madame Marylène PICARD

9. Avenant n°7 et n°8 à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Objet des avenants :

- Actualisation de la tarification des transports scolaires pour la rentrée 2025
- Précisions sur la procédure d'inscription et la mise en place des accompagnateurs

* *Evolution tarifaire de la Région sur 3 ans*

Tranche fiscale	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	augmentation sur 3 ans
Tranche 1	30,00	30,00	30,00	30,00	0,00
Tranche 2	51,00	52,50	54,00	57,00	6,00
Tranche 3	81,00	84,00	87,00	90,00	9,00
Tranche 4	114,00	118,50	123,00	127,50	13,50
Tranche 5	150,00	156,00	162,00	168,00	18,00
Non ayant droit	195,00	202,50	210,00	219,00	24,00
Famille accueil	81,00	84,00	87,00	90,00	9,00
Navette RPI	30,00	30,00	30,00	30,00	0,00
Inscription après les vacances de printemps		24,00	24,00	24,00	0,00
Tarifs annexes : Frais d'inscription complémentaire après le 4ème lundi du mois de juillet	15,00	24,00	24,00	24,00	9,00
Duplicata carte de transport	10,00	10,00	10,00	10,00	0,00

9. Avenant n°7 et n°8 à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

➢ ***Prise en charge de la communauté de communes***

Année 2024/2025 :
12 500 € *(montant approximatif au 30/06/2025)*
750 enfants *(au 01/03/2025)*

			Tarif Région comprenant tarif famille + participation CC		Coût supplémentaire à charge pour les familles 2025/2026
Tranche fiscale	Tarif 2024/2025 Région	Tarif 2025/2026 Région	Coût à charge pour les familles 2024/2025	Participation communautaire 2024/2025	Participation CC identique + augmentation tarif Région
tranche 1 = 0 à 495	30,00	30,00	15,00	15,00	0,00
tranche 2 = 496 à 720	54,00	57,00	29,00	25,00	+ 3,00 €
tranche 3 = 721 à 960	87,00	90,00	52,00	35,00	+ 3,00 €
tranche 4 = 961 à 1375	123,00	127,50	88,00	35,00	+ 4,50 €
tranche 5 > 1375	162,00	168,00	127,00	35,00	+ 6,00 €
Non ayant droit	210,00	219,00	175,00	35,00	+ 9,00 €
Famille accueil	87,00	90,00	87,00	0,00	+ 3,00 €
Navette RPI	30,00	30,00	15,00	15,00	0,00

9. Avenant n°7 et n°8 à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Modifications apportées à la convention :

Procédure d'inscription	
Avenant antérieur	**Nouvel avenant**
Majoration des parts familiales **après le 20 juillet** pour toute inscription hors délai.	Majoration des parts familiales **après le 4ème lundi du mois de juillet pour toute inscription hors délai.**

Mise en adéquation du calendrier

Accompagnateurs	
Avenant antérieur	**Nouvel avenant**
Obligation au plus tard en septembre 2025, pour les véhicules 9 places…	Pour les élèves de maternelles , **l'AO2 peut mettre en place un accompagnateur sur toute durée du service pour les véhicules de 9 places…**

Mise en place d'accompagnateurs sans limite de temps

9. Avenants n°7 et n°8 à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER les tarifs tels que présentés dans le tableau annexé pour la rentrée 2025 ainsi que les modifications apportées à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle Aquitaine ;**
- **AUTORISER le président à signer les avenants n°7 et n°8 à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle Aquitaine, annexés à la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Intervention de Messieurs Fabrice MICHELET et Nicolas RAGOT

10. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des comptes 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

- L'EPIC Tourisme tient une comptabilité publique, avec :

  - Un compte de gestion : composé d'un bilan et d'un compte de résultat
  - Un compte administratif : recettes/dépenses de fonctionnement et investissement

- Ces comptes ont été adoptés lors du Comité de direction de l'EPIC Tourisme du 19 mars 2025, selon la présentation ci-dessous :

10. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des comptes 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

SYNTHÈSE DU COMPTE DE RÉSULTAT 2024	
POSTES	**MONTANT en €**
Impôts et taxes perçus	
Dotations et subventions reçues	340 000,00
Produits des services	48 050,00
Autres produits	74 660,00
Transfert de charges	
Produits courants non financiers	462 710,00
Traitements, salaires, charges sociales	254 830,00
Achats et charges externes	126 750,00
Participations et interventions	
Dotations aux amortissements et provisions	
Autres charges	22 800,00
Charges courantes non financières	404 380,00
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	58 340,00
Produits courants financiers	
Charges courantes financières	
RESULTAT COURANT FINANCIER	
RESULTAT COURANT	**58 340,00**
Produits exceptionnels	4 650,00
Charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**4 650,00**
IMPOT SUR LES BENEFICES	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**62 980,00**

10. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des comptes 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF – Exécution du budget				
		DÉPENSES en €	**RECETTES en €**	**SOLDE en €**
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	421 027,75	484 010,49	62 982,74
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068	5072,71		-5072,71
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		35 670,25	
	Report en section d'investissement (001)			
		DÉPENSES en €	**RECETTES en €**	**SOLDE D'EXÉCUTION en €**
TOTAL (réalisations + reports)		426 100,46	519 680,74	93 580,28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0	0	
		DÉPENSES en €	**RECETTES en €**	**SOLDE D'EXÉCUTION en €**
RÉSULTAT CUMULE	Section d'exploitation	421 027,75	519 680,74	98 652,99
	Section d'investissement	5 072,71		- 5 072,71
	TOTAL CUMULE	**426 100,46**	**519 680,74**	**93 80,28**

10. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des comptes 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Considérant la décision du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, en date du 19 mars 2025 validant le compte de gestion 2024 et le compte administratif 2024 de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le compte de gestion et le compte administratif de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou de l'exercice 2024**

11. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Rapport d'activités 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le plan d'actions de l'EPIC Tourisme constitue le volet « tourisme » de la stratégie d'attractivité économique et touristique. Il s'articule autour de 7 axes :

1. Identité touristique de Mellois en Poitou
2. Schéma d'accueil touristique
3. Offre touristique
4. Performance des entreprises touristiques (hébergement)
5. Offre d'itinérance douce
6. Stratégie de découverte du territoire 'sites de isite)
7. Mise en réseau des acteurs

+ 2 axes complémentaires : l'observation de l'activité touristique + le tourisme durable

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Les actions 2024 : Nouveautés

- Bonne saison touristique : + 7,5 % de taxe de séjour
- Lancement de la Vélidéale
- Analyse de la filière « itinérance »
- Définition de la stratégie « tourisme durable »
- Candidature retenue à l'appel à projets AVELO3 de l'ADEME au nom de Mellois en Poitou

11. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Rapport d'activités 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Considérant la décision du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou en date du 21 mai 2025 validant le rapport d'activités de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2024 de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou.**

12. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Budget primitif permettant de mettre en œuvre le plan d'actions, conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

BP 2024 - FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		
Chapitre	**Libellé**	**Dépenses (en €)**
11	Charges à caractère général	165 964,58
12	Charges de personnel et frais assimilés	316 000,00
14	Atténuation de produits	1 000,00
22	Dépenses imprévues	500,00
23	Virement à section investissement	93 580,28
42	Opération d'ordre de transfert entre SE	7 300,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		**584 444,36**

12. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

BP 2024 - FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chapitre	**Libellé**	**Recettes (en €)**
13	Atténuation de charges	7 664,00
70	Vente de produits, prestations	60 900,00
74	Subventions d'exploitation	340 000,00
75	Autres produits de gestion courante (taxe de séjour)	70 300,58
77	Produits exceptionnels	12 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	93 580,28
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**584 444,86**

12. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

BP 2024 – INVESTISSEMENT - DÉPENSES		
Chapitre	**Libellé**	**Dépenses (en €)**
20	Immobilisations incorporelles	10 000
21	Immobilisations corporelles	90 880,28
001	Déficit d'investissement reporté	5 072,71
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**105 952,99**

BP 2024 – INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitre	**Libellé**	**Recettes (en €)**
1068	Affectation du résultat	5 072,71
21	Virement section fonctionnement	93 580,28
40	Amortissements	7 300
	TOTAL RECETTES DE D'INVESTISSEMENT	**105 952,99**

12. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Considérant la décision du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, en date du 29 janvier 2025 validant le budget primitif de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, modifiée par la décision du Comité de Direction du 21 mai 2025 ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le budget primitif 2025 de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou.**

13. Convention cadre avec la SAFER pour la surveillance et la maîtrise foncières

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Contexte : Convention-cadre, activant une annexe portant sur les conditions d'utilisation de Vigifoncier, un outil numérique de veille foncière

Objectifs de Vigifoncier :

- Constituer des réserves foncières compensatoires
- Réaliser des projets de développement économique, d'habitat ou d'environnement

Modalités :

- Alerte numérique sur les ventes SAFER : déclarations d'intention d'aliéner adressées à la SAFER par les notaires ou les administrations, appels à candidatures de la SAFER, avis de préemption et ventes de la SAFER
  - ➢ Envoi d'un tableau et d'une cartographie

13. Convention cadre avec la SAFER pour la surveillance et la maîtrise foncière

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Point fort : Accès gratuit pour chacune des 58 communes de Mellois en Poitou

- Signature d'un protocole d'accord pour l'accès à Vigifoncier, entre Mellois en Poitou et chaque commune intéressée
- Accès personnel et sécurisé de chaque commune à Vigifoncier

Coût : 6000 €/an, payé par Mellois en Poitou (montant proratisé en 2025, à compter de la date de signature)

Durée de la convention : Démarre à la signature de la convention et prend fin le 31/12/2033

13. Convention cadre avec la SAFER pour la surveillance et la maîtrise foncière

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER la convention-cadre avec la SAFER et son annexe permettant d'utiliser l'outil Vigifoncier à partir de la date de leur signature jusqu'au au 31 décembre 2033 ;**
- **AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer la convention et son annexe, annexées à la présente délibération, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Intervention de Madame Sylvie COUSIN

14. Modification d'un emploi permanent d'agent comptable - Direction du cycle de l'eau

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Contexte :

- Départ en mutation interne d'un agent administratif et financier (agent comptable)

- Besoin de la direction du cycle de l'eau de mettre en place son remplacement au sein de son pôle ressources

- Recrutement sur ce poste relève désormais du droit privé, et plus précisément des dispositions du Code du travail. Il sera effectué sous forme d'un contrat à durée indéterminée, à pourvoir à compter du 1er juillet 2025

14. Modification d'un emploi permanent d'agent comptable – Direction du cycle de l'eau

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Conformément à l'avis favorable du CST en date du 14 mai 2025 ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER la création d'un emploi permanent d'agent administratif et financier au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification III (agent service support – filière administrative) à compter du 1er juillet 2025.**

15. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Modification de poste à la suite de recrutement :

À la suite du recrutement sur le poste d'agent comptable au sein de la DSI (mutation interne),

- le grade est modifié en adjoint administratif territorial de 2e classe.

Suppression de poste :

En raison du transfert de l'agent comptable de la DCE vers la DSI,

- suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 1re classe, dans le cadre de la création d'un poste relevant du droit privé (SPIC),

15. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 05/06/2025	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 05/06/2025
	Filière administrative	**87**	**114**	**1**	**2**	**113**
Cat A	Administrateur	1	**1**			**1**
	Attaché hors classe	0	**2**			**2**
	Directeur territorial	1	**1**			**1**
	Attaché principal	2	**3**			**3**
	Attaché territorial	13	**23**			**23**
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	**3**			**3**
	Rédacteur principal 2ème cl	5	**4**			**4**
	Rédacteur territorial	5	**12**			**12**
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	**12**		1	**11**
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	**18**	1	1	**18**
	Adjoint administratif	27	**35**			**35**
	Filière animation	**68**	**83**	**0**	**0**	**83**
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	**1**			**1**
	Animateur principal 2ème cl	0	**1**			**1**
	Animateur territorial	3	**10**			**10**
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	**6**			**6**
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	**8**			**8**
	Adjoint d'animation	53	**57**			**57**
	Filière culturelle	**2**	**5**	**0**	**0**	**5**
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	**1**			**1**
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	**3**			**3**
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	**1**			**1**

15. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 05/06/2025	Création de poste	poste	Nombre total de postes après Conseil communautaire du 05/06/2025
	Filière sociale	**42**	**41**	**0**	**0**	**41**
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	**1**			**1**
	Educateur de jeunes enfants	5	**6**			**6**
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	**25**			**25**
	ATSEM principal 2ème cl	9	**4**			**4**
	Agent social principal 1ère cl	1	**3**			**3**
	Agent social principal 2ème cl	4	**3**			**3**
	Agent social	1	**0**			**0**
	Filière médico-sociale	**2**	**6**	**0**	**0**	**6**
Cat A	Puéricultrice hors classe	0	**1**			**1**
	Puéricultrice classe supérieur	0	**0**			**0**
	Puéricultrice classe normale	0	**0**			**0**
Cat B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	**2**			**2**
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	**3**			**3**
	Filière sportive	**2**	**3**	**0**	**0**	**3**
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	**1**			**1**
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	**2**			**2**
	Educateur des APS	1	**0**			**0**

15. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 05/06/2025	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 05/06/2025
	Filière technique	**214**	**237**	**0**	**0**	**237**
Cat A	Ingénieur en chef	0	**1**			**1**
	Ingénieur principal	1	**3**			**3**
	Ingénieur territorial	6	**9**			**9**
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	**5**			**5**
	Technicien principal 2ème cl	2	**1**			**1**
	Technicien territorial	1	**5**			**5**
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	**4**			**4**
	Agent de maîtrise	6	**13**			**13**
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	**51**			**51**
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	**48**			**48**
	Adjoint technique	110	**97**			**97**
	Total emplois permanents	**417**	**489**	**1**	**2**	**488**
	Autres postes		**0**			**0**
	Emplois de droit privé	4	**12**	1		**13**
	Emplois fonctionnels	3	**4**			**4**
	Contrats de projets	5	**12**			**12**
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	**1**			**1**

15. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Conformément à l'avis favorable du CST en date du 14 mai 2025 ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet, conformément au présent tableau.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

SERVICES TECHNIQUES

Intervention de Monsieur Gilles PICHON

16. Appel à projet pour le financement du schéma directeur immobilier énergétique

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du programme de CEE ACTEE+.

Cet appel à projets pour les collectivités lauréates permet :

- ✓ le financement d'un réseau d'économes de flux
- ✓ Accompagnement dans la réalisation d'études technico-économiques
- ✓ le financement de la maîtrise d'œuvre
- ✓ l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique

Le SIEDS et toutes les communautés de communes et d'agglomération du département ont déposé une candidature commune qui a été retenue.

Le SIEDS intervient comme coordinateur du groupement.

Une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

16. Appel à projet pour le financement du schéma directeur immobilier énergétique

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues pour Mellois en Poitou dans la candidature :

- Audits énergétiques de 28 bâtiments communautaires et communaux (écoles et bâtiments de plus de 1 000 m²) :

Dépenses en €		Recettes en €	
	256 725,00		FNCCR 187 339,80
			SIEDS 69 385,20
Total	**256 725,00**	**Total**	**256 725,00**

- Réalisation du schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) :

Dépenses en €		Recettes en €	
	208 980,81 € HT	FNCCR	146 286,57
	41 796,16 TVA	COT ADEME	63 353,00
		FCTVA	41 137,40
Total	**250 776,97 TTC**	**Total**	**250 776,97 TTC**

16. Appel à projet pour le financement du schéma directeur immobilier énergétique

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **VALIDER le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SIEDS ;**
- **AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération notamment les conventions multipartites et tripartites telles qu'annexées;**
- **AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP Chêne Saison 2 et retenue par le Jury ACTEE ;**
- **AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces ou documents afférents aux prochaines saisons de ce programme CEE ACTEE+ auxquelles le groupement constitué pourrait répondre.**

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

FINANCES

Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

17. Budget principal - Décision modificative n°2

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin d'inscrire une subvention d'équilibre au budget annexe Réseau de chaleur pour mandater des remises gracieuses :

Section de fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
65/65748/020 - Subventions	22 000,00 €		
65/65888/020 - Autres charges	-22 000,00 €		
Total	**00,00 €**		

17. Budget principal - Décision modificative n°2

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la décision modificative n°2 du budget principal.**

18. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modificative n°2

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin d'inscrire des remises gracieuses concernant le 2ème trimestre 2025 du réseau de chaleur :

Section de fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
6743 - Subventions exceptionnelles	22 000,00 €	7741 - Subventions exceptionnelles	22 000,00 €
Total	**22 000,00 €**	**Total**	**22 000,00 €**

18. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modificative n°2

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la décision modificative n°2 du budget annexe réseau de chaleur.**

19. Budget annexe assainissement non collectif - Décision modificative n°1

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin d'effectuer des annulations de titres sur exercices antérieurs (annulation de titres car maison vendue ou habitation raccordée à l'assainissement collectif) :

Section de fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
67/673 – Annulations titres sur exercices antérieurs	5 000,00 €		
011/611 – Prestations de service	-5 000,00 €		
Total	**00,00 €**		

19. Budget annexe assainissement non collectif - Décision modificative n°1

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement non collectif.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

20. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Budget annexe assainissement collectif

Il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement 2025 de l'autorisation de programme à hauteur de 60 000,00 € supplémentaires afin de tenir compte :

- des avenants signés pour un montant de 38 184,00 €,
- des actualisations de prix au titre des exercices 2023 et 2024, s'élevant à 25 223,00 €,
- ainsi que d'une nouvelle estimation de 12 866,00 € de l'actualisation des prix pour l'exercice 2025,

Il convient de déduire les aléas prévus, à hauteur de 16 293,00 €, affectés au démarrage de l'AP/CP du marché de travaux de la télégestion :

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	BS 2025	2022	DEPENSES	1 235 900,44 €	18 502,43 €	515 518,22 €	433 152,92 €	268 726,87 €
	DM JUIN	2022	DEPENSES	1 295 900,44 €	18 502,43 €	515 518,22 €	433 152,92 €	328 726,87 €

20. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER le phasage et le montant des crédits de paiement en dépenses des autorisations de programme tels que présentées.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin de prendre en compte des avenants et actualisations de prix sur les crédits 2025 de l'autorisation de programme relative à la télégestion :

Section d'investissement			
Dépenses		**Recettes**	
23/2315 - opé 706 - Installations en cours	60 000,00 €	16/1641 – Emprunts en euros	60 000,00 €
Total	**60 000,00 €**	Total	**60 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif.**

22. Renouvellement et augmentation d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Mellois en Poitou – Avis conforme

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le CIAS souhaite renouveler et augmenter la ligne de trésorerie à hauteur de 1 500 000.00 € (un million cinq cent mille euros) pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie.

Les caractéristiques financières de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Contractée auprès du Crédit Mutuel, elle aura une durée de totale de 12 mois
- Les intérêts seront payables trimestriellement au taux déterminé en fonction de l'index Euribor 3 mois + marge 0,75%
- Elle est assortie de frais de dossier d'un montant de 1 800,00 EUROS

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CIAS sollicite l'avis conforme du conseil communautaire pour pouvoir souscrire cette ligne de trésorerie.

22. Renouvellement et augmentation d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Mellois en Poitou – Avis conforme

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **EMETTRE UN AVIS CONFORME au renouvellement et à l'augmentation d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 M €, par le CIAS Mellois en Poitou, auprès du Crédit Mutuel, selon les conditions ci-dessus.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

23. Remboursement de frais de budget à budget - Modification des modalités de remboursement des frais de personnel du budget annexe assainissement non collectif au budget annexe assainissement collectif

Afin d'abonder plus régulièrement la trésorerie du budget annexe assainissement collectif, il est proposé de modifier les échéances de remboursement du budget annexe assainissement non collectif au budget assainissement collectif de la délibération N° C30_05_2024_10 :

Le remboursement du budget annexe assainissement collectif sera réalisé sur production d'un certificat administratif trimestriellement au 31 mars, 30 juin et 30 septembre de l'année N et au 31 décembre de l'année N reprenant le montant des dépenses de personnel relatives aux fonctions support prévisionnelles au 31 mars, 30 juin et 30 septembre puis actualisées au 31 décembre,

23. Remboursement de frais de budget à budget - Modification des modalités de remboursement des frais de personnel du budget annexe assainissement non collectif au budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **DIRE que les sommes seront remboursées :**
  - **au trimestre pour les frais de personnel du budget annexe assainissement non collectif au budget annexe assainissement collectif,**
- **AUTORISER le président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Information sur les points à l'ordre du jour de la conférence des maires du 17/04/2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

- **Présentation du PLUi**
- **EPIC, quel partenariat avec votre commune ?**
- **Composition du Conseil communautaire / accord local ou droit commun**
- **Questions diverses.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Agenda des réunions

- **Jeudi 12 juin 2025 – Atelier de co-construction de la stratégie mobilité – Salle des fêtes de Paizay-Le-Tort**
- **Jeudi 19 juin 2025 – Conseil communautaire – Salle des fêtes de Lezay**
- **Jeudi 03 juillet 2025 – Conseil communautaire suivi d'un temps convivial avec les élus– Salles des fêtes de Saint-Martin-Lès-Melle**
- **Jeudi 10 juillet 2025 – Conférence des maires – Salle des fêtes de Paizay-Le-Tort**
- **Jeudi 18 septembre 2025 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne aux Arcades à Melle**

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 079-200069755-20250707-C03_07_2025_01-DE

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr